



Trade Union  
Advisory Committee  
to the OECD  
Commission  
*syndicale consultative  
auprès de l'OCDE*

# IA @ Travail

## L'impact de la fracture numérique sur l'emploi et les conditions de travail

Déjeuner d'information du TUAC

13 janvier, OECD Salle E (Château de la Muette) 12:30 – 14:30

Pour plus d'informations et pour vous inscrire [tuac@tuac.org](mailto:tuac@tuac.org)

Les Principes OCDE/G20 sur l'Intelligence Artificielle (IA) traitent notamment du marché du travail, y compris la dimension liée aux droits des travailleurs à une transition équitable...

*« Les pouvoirs publics devraient prendre des mesures, y compris en recourant au dialogue social, pour assurer une transition équitable des travailleurs au fur et à mesure du déploiement de l'IA, notamment par le biais de programmes de formation tout au long de la vie active, du soutien aux personnes affectées par les suppressions de postes et de l'accès aux nouvelles opportunités sur le marché du travail » et doivent travailler en étroite collaboration avec les parties prenantes pour « veiller à ce que les avantages de l'IA soient partagés largement et équitablement ».*

... Et à la gestion responsable sur le lieu de travail :

*« Les pouvoirs publics devraient par ailleurs travailler en étroite collaboration avec les parties prenantes pour promouvoir l'utilisation responsable de l'IA au travail, renforcer la sécurité des travailleurs et la qualité des emplois, favoriser l'entrepreneuriat et la productivité, et veiller à ce que les avantages de l'IA soient partagés largement et équitablement. »*

Pour passer des « principes » aux politiques, le TUAC vous invite à un déjeuner d'information afin de mieux comprendre les enjeux pour les travailleurs lorsque l'AI est mise en place avec deux experts dans ce domaine :

**Modératrice :** Anna Byhovskaya, Conseillère politique principale, TUAC

**Conclusions :** Pierre Hubbard, Secrétaire général, TUAC

### VALERIO DE STEFANO



Valerio est professeur de recherche à l'Institut pour le droit du travail de la Faculté de droit de l'Université de Leuven. Il vient de publier un volume de revue sur le sujet. Valerio est spécialisé dans le domaine du travail et de la technologie. Ses travaux actuels se concentrent sur l'intelligence artificielle, l'analyse des personnes et le lieu de travail ainsi que sur le travail dans les plateformes de l'économie numérique. De 2007 à 2014, il a travaillé dans le cabinet de recrutement de Freshfields Bruckhaus Deringer. En 2011, il a obtenu un doctorat en droit des affaires et du commerce à l'Université Bocconi (Milan). De 2014 à 2017, il a été fonctionnaire du BIT, où il a fait des recherches sur les formes d'emploi atypique. Valerio a publié de nombreux articles et a édité plusieurs volumes sur le droit du travail et de l'emploi. Depuis 2017, il est titulaire d'une chaire à Leuven, où il travaille sur les nouvelles formes de travail. Il a été consultant pour le BIT, plusieurs institutions de l'UE et des gouvernements nationaux.

### FRANCA SALIS-MADINIER



Franca est membre du Comité économique et social européen depuis 2015 et secrétaire nationale de la CFDT Cadres (syndicat français) depuis 2009. Au CESE, elle a été rapporteuse sur « Le rôle des syndicats et du dialogue social dans le futur monde du travail » ; « La gestion des transitions dans un monde du travail numérisé » ; « Renforcer la protection des lanceurs d'alerte en Europe » ; « L'intelligence artificielle et son impact sur le travail » et « Une AI digne de confiance en Europe ». À la CFDT Cadres elle est en charge des questions liées à l'IA, la numérisation, l'international, la gouvernance d'entreprise et les lanceurs d'alerte.